

Règlement de la course à pied « Trail des Crêtes »

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association DSCO - Dannemarie Sur Crête Organisation organise dimanche 10 mars 2024 une course à pied appelée Trail des Crêtes, ouverte à toute personne âgée de 16 ans et + à la date de l'épreuve, femmes ou hommes, licenciés ou non.

2 distances proposées :

Trail 10 km solo : 16 ans et +

Trail 21 km solo (support du challenge Doubs Terre de Trail 2024) : 18 ans et +

Courses enfants et débutants : Bike & Run et Biathlon d'été (sans dossard ni chrono).

L'épreuve se déroule sur des sentiers de la commune de Dannemarie sur Crête. Le dénivelé positif est de 190 m sur la distance 10 km et 540 m sur la distance 21 km, avec des passages techniques et de nombreux singles.

Les personnes mineures à la date de l'épreuve peuvent participer à la course 10 km (16 ans minimum) sous réserve de l'acceptation par un représentant légal et sous la seule responsabilité de celui-ci. La distance 21 km est exclusivement réservée aux coureurs âgés de plus de 18 ans à la date de l'épreuve.

Chaque concurrent qui aura sollicité son inscription s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques. En cas de force majeure (intempéries, ...) les organisateurs se réservent également la possibilité de changer les distances, les parcours ou d'annuler et de prendre toutes les décisions dans les cas non prévus au règlement.

Article 2 : RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Renseignements

TRAIL DES CRETES

Chez M. Grégory PAUL

5, Rue de la Corvée

25410 DANNEMARIE SUR CRETE

Email : dscorganisation@gmail.com

Site de la course : www.dSCO-organisation.fr

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site de notre partenaire <https://www.even-outdoor.com/courses>

Tarifs:

Trail 10 km solo : 8.00 € jusqu'au 19 février 2023 – 10.00 € ensuite.

Trail 21 km solo : 16.00 € jusqu'au 19 février 2023 – 18.00 € ensuite.

½ tarif pour les détenteurs de Carte Avantages Jeunes

(sous forme de remboursement en espèces sur place, le jour de la course et sur présentation de la Carte Avantages Jeunes)

Course enfants et débutants Bike & Run et Biathlon d'été : gratuit. Gratuit sur place également.

Le certificat médical ou la photocopie de la licence sportive sont obligatoires pour participer aux courses 21 km et 10 km.

Possibilité de s'inscrire sur place entre 08h00 et 09h00 le jour de la course avec une majoration de 3,00 €.

½ tarif pour les détenteurs de Carte Avantages Jeunes le jour de la course également, sur présentation de la Carte Avantages Jeunes.

Accueil des participants et remise des dossards

Entre 08h00 et 09h00 le 10 mars 2024.

Article 3 : EPREUVES ET DEPARTS

| | |
|-------|---------------------------------------|
| 09h15 | Départ du 21 km |
| 09h30 | Départ du 10 km |
| 11h30 | Départ des courses enfants Bike & Run |

Article 4 : RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure 1 ravitaillement sur la distance 10 km et 2 ravitaillements sur la distance 21 km.

Article 5 : RESULTATS, CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chacune des distances 21 km et 10 km, les trois premières femmes (toutes catégories confondues) et les trois premiers hommes (toutes catégories confondues) sont récompensés.

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Pas de classement ni de chronométrage pour la course des enfants Bike & Run.

Un lot et une médaille seront remis à tous les participants à la course des enfants.

Article 6 : SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Assurance

✓ Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'organisation.

✓ Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement ou de contacter leur assureur afin de savoir si ils sont couverts pour ce type de manifestation. Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Certificat médical

Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération française d'athlétisme

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

La présentation de la licence lors du retrait du dossard est suffisante sous réserve que la date de validité du certificat médical indiquée sur la licence date de moins de un an au jour de l'épreuve.

Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **la course à pied en compétition** de moins de un an à la date de l'épreuve. (Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Contrôle et sécurité

Pour leur propre sécurité, les concurrents (es) s'engagent à respecter les règles de course. Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Un coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements. Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Article 7 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Le concurrent autorise les organisateurs du Trail des Crêtes à utiliser son nom pour leur fichier d'adresses ainsi que les images (photos et vidéos) prises lors de l'événement. En cas de refus, le concurrent doit en faire la demande par mail ou par courrier : TRAIL DES CRETES - Chez M. Grégory PAUL - 5, Rue de la Corvée - 25410 DANNEMARIE SUR CRETE - Email : dscorganisation@gmail.com

Article 8 : VESTIAIRES – APERITIF SPORTIF

L'organisation met gratuitement à disposition des coureurs des vestiaires hommes et femmes et des toilettes.

Article 9 : ANNULATION

Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort exclusif du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

Bike & Run et Biathlon d'été

Animations gratuites proposées à l'occasion du Trail des Crêtes par l'équipe DSCO, à destination des jeunes et des débutants. Les personnes mineures à la date de l'épreuve qui participent à l'animation le font sous réserve de l'acceptation par un représentant légal et sous la seule responsabilité de celui-ci.

Bike & Run

Il s'agit d'un parcours mixte course à pied et vélo. Les participants partent par catégorie d'âge pour la sécurité et le confort de tous. Une boucle de 100 m à 500 m (en fonction de la catégorie d'âge) à effectuer en courant ou en marchant, puis un parcours en vélo de 300 m à 1.5 km (en fonction de la catégorie d'âge) et enfin, une dernière boucle de de 100 m à 500 m (en fonction de la catégorie d'âge) à effectuer en courant ou en marchant.

Les participants viennent avec leur vélo. Ils ne pourront prendre le départ du parcours vélo qu'en étant équipés d'un casque de vélo et d'une paire de gants. Ce matériel est obligatoire pour participer. Le départ du parcours vélo ne sera pas autorisé aux participants qui ne seront pas équipés d'un casque de vélo et d'une paire de gants. Pas de classement, pas de chrono, pas de stress. Chaque participant se verra remettre un lot.

Biathlon d'été

Il s'agit d'un parcours mixte course à pied et jeu d'adresse. Les participants partent par catégorie d'âge pour la sécurité et le confort de tous. Une boucle de 100 m à 500 m (en fonction de la catégorie d'âge) à effectuer en courant ou en marchant, puis un lancer de balles vers des cibles ou des bacs et enfin, une dernière boucle de de 100 m à 500 m (en fonction de la catégorie d'âge) à effectuer en courant ou en marchant.

Pas de classement, pas de chrono, pas de stress. Chaque participant se verra remettre un lot.